



Comité économique et social européen

Déclaration commune

Septième réunion de la table ronde Chine-UE

(Chongqing, les 19 et 20 juillet 2010)

1. La table ronde Chine-UE a tenu sa 7^e réunion à Chongqing (Chine) les 19 et 20 juillet 2010.
2. La table ronde est une initiative conjointe du Conseil économique et social de Chine (CESC) et du Comité économique et social européen (CESE), lancée conformément à la déclaration commune publiée lors du 9^e sommet Chine-UE à Helsinki, le 9 septembre 2006.
3. Le dialogue de la société civile organisée qui se déroule dans le cadre de la table ronde Chine-UE fait partie intégrante du partenariat stratégique UE-Chine et contribue à l'amitié entre les peuples et à la compréhension mutuelle.
4. Pendant la réunion, les deux délégations ont mené des discussions approfondies sur "Le développement durable et l'eau" et "Les droits de l'enfant".
5. Un atelier tripartite sur l'emploi et les migrations s'est également tenu à Chongqing, avec la participation du comité local de la Conférence consultative politique du peuple chinois à Chongqing. Cet atelier démontre clairement que l'emploi et la création de nouveaux postes représentent des défis majeurs pour la Chine comme pour l'UE. Il est nécessaire de prendre des mesures pour réduire le chômage et améliorer les systèmes de sécurité sociale. Il convient par ailleurs d'accorder une attention particulière à la question des travailleurs migrants et de leur fournir un appui politique efficace.

Le développement durable et l'eau

6. La table ronde fait observer que l'eau est une ressource naturelle essentielle et stratégique, qui s'impose progressivement comme une question d'intérêt mondial et joue un rôle crucial dans le développement durable.
7. La table ronde reconnaît la contribution significative qu'une gestion durable et intégrée des ressources hydriques doit apporter au développement socio-économique, ainsi qu'au bien-être de la population.
8. Il convient de faire une priorité absolue de la fourniture d'eau, notamment d'eau potable, en quantité suffisante aux citoyens, en particulier en période de sécheresse. Pour ce qui est des autres usages prioritaires de l'eau, il importe de veiller à la disponibilité des ressources hydriques.
9. Des prélèvements d'eau excessifs vont entraîner un appauvrissement des ressources hydriques, une baisse considérable du niveau des eaux, de même que l'érosion des zones humides, et avoir un impact global négatif sur les écosystèmes aquatiques.
10. La dégradation de notre écosystème ne réduit pas seulement la qualité de vie des générations actuelles et futures, elle nous empêche aussi de progresser vers un développement durable à long terme.
11. La menace de problèmes liés à l'eau et de phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.), conséquences du changement climatique, est bien réelle. Il convient que l'UE et la Chine se chargent d'y répondre au niveau bilatéral et multilatéral. Les membres de la table ronde appellent leurs instances politiques à mettre en œuvre des politiques de prévention auxquelles la société civile serait associée, et à apporter leur soutien aux régions et aux personnes victimes de catastrophes environnementales.
12. La table ronde relève que l'eau est essentielle à la sécurité alimentaire nationale. En tant que secteur de production, l'agriculture subit fortement les effets de la pénurie d'eau et de la sécheresse, et joue en même temps un rôle important dans la gestion durable des ressources hydriques disponibles.
13. Parmi les mesures fondamentales permettant de diminuer la consommation d'eau publique journalière et de l'utiliser de manière durable figurent la sensibilisation des consommateurs, l'utilisation d'installations économes en eau, la diminution des fuites dans les réseaux publics de distribution, l'adoption d'une politique des prix encourageante et une utilisation plus efficace de l'eau, en favorisant notamment le

traitement des eaux usées et la récolte des eaux de pluie.

14. Les quantités d'eau utilisées par le secteur industriel peuvent être réduites grâce à leur recyclage et leur réutilisation, par une modification des processus de production et par l'utilisation de technologies plus efficaces, notamment des technologies permettant de limiter les déperditions d'eau.
15. Pour instaurer une utilisation durable de l'eau dans tous les secteurs, il est primordial de mettre en place une politique de tarification de l'eau qui soit rationnelle du point de vue des coûts et des investissements liés à l'eau.
16. L'éducation et la sensibilisation des consommateurs à la gestion et aux économies d'eau contribuent à préserver des ressources hydriques de qualité et en quantité suffisante, et la société civile a un rôle vital à jouer à cet égard. Il convient de promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation encourageant l'utilisation durable de l'eau.
17. La table ronde encourage l'UE et la Chine à renforcer leur coopération dans des domaines tels que l'amélioration de l'efficacité avec laquelle sont utilisées les ressources hydriques, l'évacuation et le traitement des eaux usées, la gestion des bassins fluviaux et les systèmes d'irrigation. Elle recommande en particulier de multiplier les projets de coopération et les investissements dans les nouvelles technologies relatives à l'utilisation et à la manière d'économiser les ressources hydriques. La table ronde prône et soutient également la réalisation d'études comparatives entre l'UE et la Chine sur l'urbanisation et le développement urbain.

Les droits de l'enfant

18. La table ronde reconnaît la nécessité de protéger les droits de l'enfant, qui constituent une préoccupation majeure de tous les pays et de la société dans son ensemble. Les enfants ne doivent pas seulement être considérés comme des adultes et des travailleurs en devenir, mais également comme des personnes ayant des droits. L'enfance doit être reconnue comme une période de la vie importante et précieuse en soi.
19. La table ronde se félicite que la Chine et l'UE aient toutes deux adopté de nombreuses lois, politiques et plans pour protéger et renforcer les droits de l'enfant. Les membres de la table ronde appellent leurs gouvernements à prendre des mesures efficaces pour assurer que ces lois et politiques soient pleinement appliquées et mises en œuvre, et que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté.
20. La table ronde reconnaît le rôle majeur de la famille, et en particulier des parents, dans la protection des droits de leurs enfants. Il incombe aux gouvernements de

veiller à ce que tous les enfants jouissent des mêmes droits et de la même protection, et d'aider les familles à assumer leurs responsabilités en matière d'éducation des enfants. Les communautés locales et l'environnement de vie jouent également un rôle important pour ce qui est d'assurer aux enfants une enfance qui soit en adéquation avec les principes repris dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

21. La table ronde souligne combien il importe de conserver et d'intégrer les principes de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, en les inscrivant dans la législation, en les incorporant aux politiques, en veillant à les promouvoir par la sensibilisation et l'éducation, et en s'assurant qu'ils soient bien observés dans la pratique.
22. La table ronde met en exergue le rôle potentiel que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) peut jouer pour l'amélioration des droits de l'enfant et la suppression des pires formes de travail des enfants. La table ronde appelle les gouvernements à lutter, en coopération avec les autres acteurs, contre la discrimination des enfants fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, la situation géographique, la situation sociale ou la structure familiale.
23. La table ronde appelle la Chine et l'UE à renforcer leur coopération en matière de lutte contre la traite des femmes et des enfants.
24. La table ronde souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux effets de la pauvreté, de l'exclusion sociale, du handicap, de la discrimination et du racisme, ainsi qu'à la situation des enfants réfugiés et issus de minorités ethniques. Les enfants de travailleurs migrants, que leurs parents ont laissés derrière eux à la campagne, ou qui se sont installés en ville avec leurs parents, doivent également faire l'objet d'une attention spécifique.
25. Afin de protéger les enfants contre toutes formes de préjudice, d'abus et de négligence, il importe de créer un environnement dans lequel ils sont en sécurité et de respecter leur droit à la parole. En Chine, il est manifestement nécessaire de consacrer davantage de moyens à l'éducation et à la santé des enfants, ainsi qu'au développement de services professionnels d'aide aux enfants et à leur famille.
26. Les deux parties conviennent que la 8^e réunion de la table ronde Chine-UE se tiendra à Bruxelles (Belgique) au mois de décembre 2010. La table ronde approfondira la question des droits de l'enfant, élaborera un rapport à mi-parcours sur ses travaux et dressera les plans d'action pour les deux années à venir.

27. La présente déclaration commune sera soumise au prochain sommet Chine-UE.

Chongqing, le 20 juillet 2010.

Mario Sepi
Président
Comité économique et social européen

Yang Chonghui
Vice-président
Conseil économique et social de Chine